

Liste des pièces à fournir

Demande de passeport / carte nationale d'identité

Passeport

Carte d'identité

Demande

- soit en ligne, sous forme dématérialisée (pré-demande) sur le site ants.gouv.fr
- soit en format papier, **Cerfa N°121002*2** retiré au préalable à la mairie du domicile

Apporter le titre à renouveler Déclaration de perte ou de vol

Une photo d'identité de moins de 6 mois

- non scannée
- couleur contrastée sur fond clair
- format 35x45 mm (hauteur 32 à 36 mm)
- de face, le regard fixant l'objectif
- bouche fermée
- tête nue et droite (sans barrette ni serre-tête)
- sans lunettes
- visage au centre de la photo
- visage dégagé (oreilles, front et sourcils visibles)

Un justificatif de domicile datant de moins de 1 an en format papier

- une facture : électricité, gaz, eau téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition, etc
- une quittance de loyer : uniquement si elle émane d'une agence immobilière ou d'un bailleur social

Si majeur hébergé

- une attestation d'hébergement précisant depuis quelle date vous êtes hébergé(e)
- un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins d'un an
- une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Si mineur

- la pièce d'identité du ou des parents
- le jugement de divorce, le cas échéant
- une attestation cosignée des parents fixant la résidence de l'enfant et pièces d'identité des parents
- si garde alternée : justificatif de domicile en format papier et pièces d'identité des deux parents

En cas d'ajout de :

- **nom d'épouse** : acte de naissance avec mention de mariage ou acte de mariage de moins de 3 mois
- **nom d'usage** : jugement de divorce ou attestation de l'ex-conjoint autorisant l'utilisation de son nom + copie de pièce d'identité
- **nom d'usage pour le mineur** : attestation de l'autre parent précisant son accord pour l'apposition du nom d'usage + copie de sa pièce d'identité
- **nom de veuvage** : acte de décès du conjoint

Livret de famille

Document prouvant la nationalité française : décret naturalisation, certificat de nationalité, etc

Copie intégrale acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non rattachée à Comedec)

Achat des timbres fiscaux buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr

Prix timbre fiscal passeport	Prix timbre fiscal CNI (perte ou vol)
<input type="checkbox"/> 86 euros pour les majeurs	<input type="checkbox"/> 25 euros
<input type="checkbox"/> 42 euros pour les 15-17 ans	
<input type="checkbox"/> 17 euros pour moins de 14 ans	

À savoir

Pour le dépôt de la demande :

- les dossiers doivent être complets et les justificatifs imprimés
- la présence du demandeur est obligatoire
- les enfants doivent être présents quelque soit leur âge, accompagnés d'un des deux parents

Pour le retrait :

- la présence du demandeur est obligatoire
- les mineurs de plus de 12 ans doivent être présents et accompagnés d'un des deux parents

Liens utiles

Prise de rendez-vous ville-publier.fr/titres-identite

Pour réaliser sa pré-demande ants.gouv.fr

Pour connaître les mairies équipées du dispositif de recueil biométrique passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee

Dépôt des dossiers uniquement sur rendez-vous

Vous avez rendez-vous le à h

Tout dossier incomplet sera refusé